

UN TAUX D'ENCADREMENT HISTORIQUE DANS LE 1^{ER} DEGRÉ ET DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT EN HAUSSE DE LA 6^e AU POST-BAC

L'Education Nationale, plus que jamais, demeure une priorité forte du gouvernement, comme en témoigne son budget, **premier budget de la Nation hors crédit du plan de relance**. Il continue de poursuivre le double objectif **d'élévation du niveau général et de justice sociale**.

Forte hausse (+3,4%) de ce budget de 57 Mds € (hors contributions aux pensions de l'Etat) :

- ⇒ 55,2 Mds€ pour l'enseignement scolaire, en hausse de 3%
- ⇒ 772 M€ pour la jeunesse et la vie associative, en hausse de 11,5%
- ⇒ 987 M€ pour le sport et la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, en hausse de 22%

Le budget 2022 prévoit un effort significatif de l'Etat en faveur des personnels de l'Education nationale. Avec + de 700 M€ consacrés aux revalorisations, le budget 2022 traduit d'abord les engagements pris à la suite du Grenelle de l'éducation.

I - Le premier degré : une priorité constante, des moyens permettant la poursuite des réformes engagées, un taux d'encadrement historique

A – Au niveau national :

A la rentrée 2022, en dépit de la baisse démographique prévue de – 67.000 élèves à la rentrée 2022, **tous les emplois sont maintenus à l'école primaire**.

Dans la prolongation des mesures initiées en 2020, cela permettra de :

- Poursuivre le plafonnement à 24 élèves par classe en grande section de maternelle, CP et CE1 sera achevé en 2022. Parallèlement, l'action du ministère dans les zones classées en éducation prioritaire se traduit par la poursuite du dédoublement des classes de grande section en REP et REP+. Au total, 2 500 emplois sont dédiés à cette priorité
- augmenter substantiellement les décharges des directeurs d'école pour améliorer leurs conditions d'exercice
- renforcer l'action éducative en faveur du respect des principes de la République par la création d'emplois d'inspecteurs dédiés aux missions de contrôle de l'instruction en famille et des écoles hors contrat.



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

B – Pour l'académie de CLERMONT-FERRAND :

La prévision des effectifs à la rentrée 2022 dans le 1^{er} degré affiche une baisse importante de -1.265 élèves, (soit -1.3 % par rapport au constat 2021).

Malgré cette baisse, dans le cadre de la priorité nationale accordée au 1^{er} degré, et afin de garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux et l'augmentation du niveau général dès le début de la scolarité, et de permettre la réussite des élèves sur tous les territoires, l'académie se voit octroyer **+ 5 ETP en moyens d'enseignement.**

Cette dotation positive, malgré la baisse des effectifs, permettra de disposer des moyens nécessaires pour :

⇒ la poursuite du plafonnement des effectifs à 24 élèves par classe en GS-CP-CE1 sur tous les territoires

⇒ la poursuite du renforcement des décharges de directeurs d'école (6 et 7 classes = tiers temps, 12 et 13 classes = décharge totale).

Ce schéma d'emplois favorable a pour conséquence de proposer une nouvelle fois un taux d'encadrement pédagogique en augmentation par rapport à 2021 dans tous les départements, soit **un P/E prévisionnel de 6,25 dans l'académie contre 5,94 au niveau national.**

Proposition de répartition des moyens d'enseignements par département :

La dotation supplémentaire de 5 postes sur le 1^{er} degré est affectée au département du Puy-de-Dôme (avant-dernière colonne du tableau ci-dessous). Aucun emploi n'est retiré aux départements de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire pour réploiement au niveau académique, ce qui permet d'augmenter notablement les taux d'encadrement d'élèves dans l'ensemble des départements de l'académie.

	Constat				Prévisions			Constat élèves 2020 et Prévisions élèves 2021			Rentrée 2022	
	P/E 2020	Nombre de postes 2021	Constat élèves 2021	P/E 2021	Prévisions élèves 2021	Prévisions élèves 2022	Ecart des prévisions	Constat élèves 2021	Prévisions élèves 2022	Ecart Prévisions élèves 2022-constat 2021	Propositions 2022	P/E prévisionnel 2022
Allier	6,24	1 515,80	23 921	6,34	23 782	23 590	-192	23 921	23 590	-331	0	6,43
Cantal	7,81	692,50	8 837	7,84	8 891	8 633	-258	8 837	8 633	-204	0	8,02
Haute-Loire	6,22	836,75	13 405	6,24	13 547	13 132	-415	13 405	13 132	-273	0	6,37
Puy-de-Dôme	5,66	2 824,50	49 158	5,75	49 545	48 701	-844	49 158	48 701	-457	5	5,81
Académie	6,09	5 869,55	95 321	6,16	95 765	94 056	-1 709	95 321	94 056	-1 265	5	6,25

II – La hausse des moyens d'enseignement pour le 2nd degré, un meilleur accompagnement des élèves

A – Au niveau national :

Le 2nd degré devrait connaître une baisse de 6.600 élèves à la rentrée 2022. Malgré cela, les moyens d'enseignement devraient augmenter de 1.615 équivalents temps plein supplémentaires.

Dans le 2nd degré, sont prévues à la rentrée 2022 :



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

- la création de 350 emplois sur le programme Vie de l'élève pour renforcer l'accompagnement des élèves et mettre en œuvre le Plan mixité sociale (300 postes de CPE et 50 postes d'assistants de service social ou d'infirmiers) ;

- la création, comme dans le 1^{er} degré, d'emplois d'inspecteurs pour la mise en œuvre de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

- la reconduction, à la rentrée scolaire 2022, de l'équivalent de 475 ETP (en heures supplémentaires) pour mener à son terme le renforcement de l'offre de formation en BTS engagé en 2020.

B – Pour l'académie de CLERMONT-FERRAND :

Dans le second degré, l'académie prévoit une **baisse de ses effectifs** : - 1.009 élèves prévus entre la rentrée 2021 et la rentrée 2022, **soit -1,2%** dont une baisse conséquente en collège, - 607 élèves, soit -1,3 %.

Malgré ce contexte de baisse démographique, l'académie voit sa **dotation en emplois augmenter favorablement** avec **+ 8 etp** (+19 etp en heures postes et -11 etp en heures supplémentaires année).

L'académie propose donc les mesures ci-dessous :

Collège : Les dotations départementales ont été calculées sur la base des structures, c'est-à-dire au plus près de la réalité. L'évolution en moyens d'enseignement est de **-31 etp** à la rentrée 2022 (-22 etp en Heures Postes et -9 etp en Heures Supplémentaires Année).

L'académie poursuit ses efforts en matière d'accompagnement des élèves **en éducation prioritaire** dans les collèges : **+42 etp** sont implantés pour permettre d'accueillir les élèves dans des divisions avec un seuil maximal de 25 élèves en REP+ et de 26 élèves par division en REP.

SEGPA : L'évolution en moyens d'enseignement est de **-3 etp** (-2 etp en HP et -0,75 etp en HSA).

Lycée général et technologique : Chaque établissement est doté sur la base de la grille réglementaire pour les enseignements communs et bénéficie d'une marge d'autonomie permettant de financer les enseignements de spécialité, les options et les dédoublements en fonction des choix d'organisation pédagogique arrêtés par les équipes éducatives. Du fait de l'orientation massive en seconde générale et technologique, l'évolution en moyens d'enseignement est de **+24 etp** (+22,5 etp en HP et +1,5 etp en HSA).

Lycée professionnel: L'évolution en moyens d'enseignement est de **-12 etp** (-9,5 etp en HP ; -2,5 etp en HSA).

EREA : L'évolution en moyens d'enseignement est de **-0,75 etp** (-0,5 etp en HP et -0,25 etp en HSA).

DDFPT (Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques) : **+2 etp**.

Renforcement du remplacement : **+28.5 etp**